



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/3/L.5
5 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Troisième session
Point 2 de l'ordre du jour

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique):
projet de résolution**

3/... Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa résolution S-2/1 du 11 août 2006, intitulée «La grave situation des droits de l'homme au Liban causée par les opérations militaires israéliennes»,

Ayant examiné le rapport de la Commission d'enquête au Liban (A/HRC/3/2),

1. *Prend note avec reconnaissance du rapport de la Commission d'enquête sur le Liban (A/HRC/3/2);*
2. *Prie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de consulter le Gouvernement libanais sur les moyens d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête qui donnent suite aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution S-2/1 du Conseil, et de lui faire rapport sur la question à sa quatrième session.*
